



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

AN 2026
26-082

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :

M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :

M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

23/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

23/09/2026

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DE ROSNY-SUR-SEINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21

Considérant la demande de partenariat de l'Institut médico-éducatif de Rosny-sur-Seine, ayant pour objet la participation régulière de groupes d'enfants en situation de handicap aux activités de nourrissage, de brossage des animaux de nettoyage des

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_082-D

enclos à la Ferme Pédagogique afin de permettre aux jeunes de l'institut de développer plus d'autonomie dans certaines tâches.

Considérant que ce partenariat n'entraînera aucun frais supplémentaire par rapport à l'activité normale de la ferme pédagogique,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'action menée par l'institut, il convient de ne pas demander de participation financière.

Considérant la nécessité de fixer les modalités de ce partenariat, entre la ville et l'institut médico-éducatif de Rosny sur Seine.

Après avoir entendu l'exposé de M. Mohamed ZERKOUN, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, du cadre de vie et des mobilités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec l'Institut Médico-Educatif de Rosny sur Seine, à titre gratuit.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant dûment habilité,** à signer tous les documents afférents à cette convention de partenariat.



Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

